

Prescriptions	<p>La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (RTSp) de la FST aux conditions générales de l'USS-Assurances ainsi qu'au catalogue des moyens auxiliaires.</p> <p>Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs.</p> <p>Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan du tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.</p>															
Catégories d'âge	<table><tr><td>Adolescents, (JJ)</td><td>10 - 16 ans</td><td>2008 – 2002</td></tr><tr><td>Juniors, (J)</td><td>17 - 20 ans</td><td>2001 – 1998</td></tr><tr><td>Elite, (E)</td><td>21 - 59 ans</td><td>1997 – 1959</td></tr><tr><td>Vétérans, (V)</td><td>60 - 69 ans</td><td>1958 – 1949</td></tr><tr><td>Seniors vétérans, (SV)</td><td>dès 70 ans</td><td>1948 et plus âgés</td></tr></table>	Adolescents, (JJ)	10 - 16 ans	2008 – 2002	Juniors, (J)	17 - 20 ans	2001 – 1998	Elite, (E)	21 - 59 ans	1997 – 1959	Vétérans, (V)	60 - 69 ans	1958 – 1949	Seniors vétérans, (SV)	dès 70 ans	1948 et plus âgés
Adolescents, (JJ)	10 - 16 ans	2008 – 2002														
Juniors, (J)	17 - 20 ans	2001 – 1998														
Elite, (E)	21 - 59 ans	1997 – 1959														
Vétérans, (V)	60 - 69 ans	1958 – 1949														
Seniors vétérans, (SV)	dès 70 ans	1948 et plus âgés														
Droit de participation	<p>Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur.</p>															
Tireurs individuels	<p>Les tireurs individuels, en possession d'une licence valable, sont autorisés et les bienvenus.</p>															
Munition	<p>Avec les pistolets d'ordonnance, seule la munition d'ordonnance distribuée par les organisateurs peut être tirée. En ce qui concerne les pistolets à percussion annulaire et à percussion centrale, les munitions ordinaires, vendues sur le marché dans le cadre des règles ISSF, doivent être amenées par les participants. Les douilles restent en mains de l'organisateur.</p>															
Contrôle des armes	<p>Les pistolets doivent être transportés déchargés dans des étuis ou coffrets appropriés. Ils ne seront sortis de leur étui ou coffret, respectivement rangés dans celui-ci, uniquement sur le pas de tir. Le canon est toujours pointé en direction des cibles. Une fois le tir terminé, les participants doivent décharger leur pistolet et le présenter pour le contrôle du retrait des cartouches. Ceci fait, le pistolet doit être rangé dans son étui ou coffret avant de quitter le pas de tir.</p>															
Responsabilité	<p>Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres objets.</p>															
Assurance	<p>Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS assurances. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers les organisateurs.</p>															
Droit de recours	<p>Les recours éventuels concernant cette manifestation sont immédiatement traités et tranchés par l'organisateur de chaque place de tir. Le droit de recours auprès de la Commission disciplinaire et de recours de la FST demeure réservé (Doc.-N° 1.31.00 du 01.07.2017).</p>															
Groupes	<p>4 tireurs de la même société (membre de la FST) forment un groupe. Chaque société peut inscrire autant de groupe qu'elle le désire.</p>															
Inscriptions	<p>Jusqu'au mardi 5 septembre 2018 (anticipé: jusqu'au mardi 21 août 2018) Par mail à l'adresse suivante: info@armesreunieslacotiere.ch ou directement sur place. Toutes les infos sur notre site: www.armesreunieslacotiere.ch</p>															
Personne de contact	<p>Johnny Hutzli, resp. du C.O. 079 228 50 09 info@armesreunieslacotiere.ch</p>															
Rangeurs	<p>Les tireurs/groupes inscrits préalablement peuvent réserver l'heure de tir. Il sera tenu compte de leur demande dans la mesure du possible selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. Attention dimanche matin bien occupé...</p>															

Mutations	Un tireur annoncé peut être remplacé avant le tir par un membre de la même société. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
Feuilles de stand	A retirer au bureau, avant le tir.
Classement	Les classements seront publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir sur les sites internet des sociétés.
Roi du tir	Le titre de Roi du tir est concouru uniquement à 25 mètres, en une seule catégorie et rétribué d'un prix en espèce de CHF 450.00 Voir disposition " Concours du Roi du tir "3S" "
Distribution des prix	Aucune cérémonie de remise de prix n'a lieu. Les cartes-couronnes, prix en nature et/ou en espèces sont à retirer avant la fin du tir. Les prix de groupes seront versés au plus tard 4 semaines après le tir.

Société de tir "Armes Réunies – La Côtière-Engollon", le 19 mai 2018

le responsable du C.O.
Signé Johnny Hutzli

Plan de tir vérifié et approuvé.
Cortailod, le 22.05.2018

Société Neuchâteloise de Tir Sportif
Le chef des tirs libres
Signé Donald Burdet



Prix CHF 5.00

Les programmes doivent se tirer avec le même type d'arme et dans la même catégorie.
Le panachage de catégorie n'est pas autorisé.

Pistolet 25m - Cible "La Côtère" - Groupe

Arme	Cat D	Pistolets à percussion annulaire (PPA) Pistolets à percussion centrale (PPC)		
	Cat E	Pistolets d'ordonnance (PO)		
Visuel	Cible Vitesse ISSF 25m, zone d'évaluation 5-10			
Programme	Essai	1 série de 5 coups en 50 secondes		
	Compétition	1 série de 5 coups en 50 secondes 1 série de 5 coups en 40 secondes 1 série de 5 coups en 30 secondes		
Position	Avant l'apparition des cibles, le bras ne doit pas être relevé à plus de 45 degrés.			
Prix	PPA/PPC	CHF	18.00 (émoluments inclus, sans munition)	
	PO	CHF	25.00 (émoluments et munitions inclus)	
Taxe de groupe	CHF 40.00			
Concours de groupes	4 tireurs, licenciés de la même société, forment un groupe.			
Prix en espèces	80% de la finance de groupe et le surplus éventuel de la cible "Pied de Chaumont" à 60% des groupes classés dans chaque catégorie.			
Dotation Groupe	1 ^{er} prix CHF 100.00 en espèce par catégorie (D et E). Seuls les groupes complets et qui auront payé la finance de groupe seront classés. Les groupes de La Côtère sont classés mais n'ont pas droit au prix de groupe.			
Classement Groupe	Le total de quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par le total de la dernière passe de chaque tireur, puis l'avant dernière, etc.			
Distinction	Carte-couronne d'une valeur de CHF 12.00			
		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
	Cat. D	139	136	133
	Cat. E	133	130	127
Dispositions	Chaque participant ne peut participer qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie. Un tireur de la cat. E peut s'aligner en cat D, mais l'inverse n'est pas possible. Les distinctions individuelles non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur. <u>Lors de l'inscription, il faut indiquer un compte postal ou un compte bancaire.</u>			
Roi du tir	Selon la directive spécifique " Concours du Roi du Tir " 3S " "			

Pistolet 25m - Cible "Répartition"

Arme	Cat D	Pistolets à percussion annulaire (PPA) Pistolets à percussion centrale (PPC)	
	Cat E	Pistolets d'ordonnance (PO)	
Visuel	Cible vitesse ISSF 25m, zone d'évaluation 5-10		
Programme	Essai	Aucun	
	Compétition	2 séries de 5 coups en 30 secondes chacune, comme suit : Dès le commandement "CHARGEZ", le tireur doit se préparer dans la minute. Après une minute, le directeur de tir commande "START". Les cibles s'effacent et après 7 secondes, elles apparaissent pendant 30 secondes. Avant l'apparition des cibles, le bras ne doit pas être relevé à plus de 45 degrés.	
Prix	PPA/PPC	CHF 12.00 (émoluments inclus, sans munition)	
	PO	CHF 15.00 (émoluments et munitions inclus)	
Répartition immédiate		Cat. D :	Cat. E :
	100 points	35.00	40.00
	99 points	25.00	30.00
	98 points	20.00	25.00
	97 points	15.00	20.00
	96 points	10.00	15.00
	95 points	5.00	10.00
94 points		5.00	
Distinction	Aucune		
Disposition	Les répartitions immédiates doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur		

Pistolet 50m - Cible "Pied de Chaumont"

Arme	Cat. B Cat. C	Pistolets à percussion annulaire (PPA) Pistolets d'ordonnance (PO)												
Visuel	Cible P10													
Programme de tir	Essai Compétition	2 coups au maximum, sans limite de temps 10 coups en 6 minutes												
Prescr. particulière:	Les 10 coups sont comptabilisés et rebouchés à la fin. Possibilité de ramener la cible au gré du tireur. Possibilité de charger max. 5 coups et 1 seul magasin. L'arme chargée ne quitte plus la main du tireur.													
Prix	PPA/PPC PO	CHF 14.00 (émoluments inclus, sans munition) CHF 19.00 (émoluments et munitions inclus)												
Distinction	Prix en nature ou une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.00													
		<table><thead><tr><th></th><th><u>E/S</u></th><th><u>J/V</u></th><th><u>JJ/SV</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Cat. B</td><td>87</td><td>85</td><td>84</td></tr><tr><td>Cat. C</td><td>84</td><td>82</td><td>81</td></tr></tbody></table>		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>	Cat. B	87	85	84	Cat. C	84	82	81
	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>											
Cat. B	87	85	84											
Cat. C	84	82	81											
Dispositions	Les répartitions immédiates doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.													

Pistolet 50m - Cible "Couennes-de-Lard"

Arme	Cat. B :	Pistolets à percussion annulaire (PPA)
	Cat. C :	Pistolets d'ordonnance (PO)
Visuel		Cible Fantaisie
Programme de tir	Essai	aucun
	Compétition	5 coups (au maximum) coup par coup. 1 seul coup touché par cible est admis. Maximum 3 coups gagnants.
Prix	PPA/PPC	CHF 12.00 (émoluments inclus, sans munition)
	PO	CHF 15.00 (émoluments et munitions inclus)
Distinction		1 touché valable = 1 morceau de lard d'une valeur d'env. 6.- (max. 3 lards)
Dispositions		Si un deuxième coups ou plus atteint une cible déjà touchée, il(s) sera(ont) annulé(s). Les prix doivent être retirés durant la manifestation, sinon ils deviennent caduques et restent acquis à l'organisateur.

Arme	Cat D : Pistolets à percussion annulaire (PPA) Pistolets à percussion centrale (PPC) Cat E : Pistolets d'ordonnance (PO)
Cible	Vitesse ISSF 25m, zone d'évaluation 5-10
Organisation	Club de Tir de Neuchâtel-Sports, Neuchâtel Société de tir l'Avant-Garde, Travers Société de tir La Côtère-Engollon, Vilars
Dates de tir	Pendant le tir organisé par chaque société.
Programme	Correspond à la cible "Groupe" pour chaque société.
Droit de participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis.
Catégories d'âge	Pas de catégorie d'âge.
Prix	Inclus dans le pris de la passe "Groupe".
Classement	A l'addition du résultat de la cible "Groupe" tirée dans chaque société. En cas d'égalité, appui par le total de la passe Vilars, puis Neuchâtel, puis Travers, puis avantage à l'ancienneté.
Proclamation	Dans un délai de 4 semaines après la fin des tirs des 3 sociétés.
Dotations	1er rang : un montant unique de CHF 450.00 est attribué au Roi du Tir. Il est versé par virement bancaire/postal après validation des résultats. 5ème avant dernier : Le Livret de tir et la passe "Groupe" sont offerts pour l'année suivante dans une des trois sociétés. Ce prix est nominatif et soumis à validation en cas de demande de mutation.
Remise des prix	Dans un délai de 4 semaines après validation des résultats. Par virement bancaire/postal pour le Roi du Tir. Par poste pour le 5ème avant dernier.